

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Ville de Saint-André

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 33

Etaient Présents :

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

Ont donné procuration :

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Louis CRUCHET

QUESTION N°1/1
OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire instauré par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et renforcé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Toutefois, la situation exceptionnelle générée par la crise du COVID a bousculé, entre autre, le calendrier budgétaire des collectivités territoriales.

Les dates butoir des 30 avril pour le Budget Primitif, et du 30 juin pour le Compte Administratif, ont été l'une et l'autre décalées au 31 juillet.

Les collectivités ont été, par ailleurs, autorisées à présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire lors de la séance d'approbation du Budget Primitif.

Comme l'année dernière, le Compte Administratif sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante avant la présentation du Budget Primitif, ce qui permettra d'y intégrer les résultats des exercices précédents et dispensera le Conseil Municipal d'examiner un budget supplémentaire.

Seules des Décisions Modificatives seront présentées au Conseil pour ajuster, le cas échéant, les recettes et les dépenses dans les deux sections.

Le contexte :

Outre le décalage du calendrier, le Budget Primitif intègrera des dépenses pour répondre à la crise du COVID :

- Réduction de certaines dépenses liées à la suppression de nombreuses manifestations.
- Dépenses liées directement au COVID (achat de masques, de visières, de plexis, de gel...).
- Aide aux commerçants.
- Aide d'achat aux vélos.

Dans ce contexte particulier lié au confinement, la continuité du service public a toutefois été maintenue malgré la fermeture des services.

Au-delà de cette crise, le décor général à peu changé.

Pour mémoire, entre 2014 et 2017, c'est une baisse générale de 10 milliards d'euros des dotations de l'Etat qui a été constatée.

Pour la Ville de Saint-André, cela a représenté sur cette période une baisse de 830 000 euros, soit plus de 60 %.

2018 a vu le dégrèvement progressif de la Taxe d'Habitation.

En 2019, la décision est prise d'attribuer aux communes le produit de la taxe sur le foncier bâti perçue par le Département, en compensation de la perte du produit de la Taxe d'Habitation et ce, dès l'exercice 2021.

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Mais la Ville a su maintenir une dynamique fiscale grâce à une évolution du produit fiscal liés à celle des bases taxables, générée par les constructions nouvelles.
Malgré un exercice fatalement plus court que les années précédentes quelques projets seront prévus pour 2020, que nous allons détailler en examinant la section d'investissement.
Il vous est proposé d'examiner tour à tour les deux sections de ce Budget Primitif 2020.

I : Le fonctionnement :

A : les dépenses :

Comme chaque année, les services se sont vu attribuer des enveloppes. Celles-ci sont identiques à l'exercice 2019.

La masse salariale est parfaitement maîtrisée et a subi une baisse sensible entre 2014 et 2019 et notamment sur l'exercice 2019 (-2.6% par rapport à 2018).
Par ailleurs, elle représente 51 % du total des dépenses réelles de fonctionnement et est en cela, très inférieure à la moyenne constatée des Villes de Métropole de même strate, qui s'élevait en 2018 à 59.3 %.

Enfin, comme indiqué sous le titre « le contexte », des dépenses spécifiques liées à la crise du COVID ont été inscrites :

- 165 000 euros d'achat divers (masques, plexis, visières, gel).
- 30 000 euros pour l'aide économique aux commerçants de proximité.
- 5 000 euros d'aide à l'achat de vélos.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à environ 17.5 millions d'euros.

B : les recettes :

Une légère baisse est à constater sur la base taxable du foncier bâti, qui se traduit par une baisse de recette sur cette taxe d'environ 135 000 euros par rapport à 2019.
Une baisse globale de la recette fiscale s'établit à environ 80 000 euros. Bien évidemment les taux de 2019 sont maintenus.

Les recettes provenant de la MEL restent stables :

- L'attribution de compensation est égale à celle de 2019, d'un montant de 3 165 211 euros.
- La dotation de solidarité urbaine s'élève à 165 443 euros pour 154 796 euros en 2019.

Les recettes des services, normalement très dynamiques, subissent une perte assez lourde, à la suite du confinement :

- 160 000 euros sur les recettes de la restauration scolaire.
- 83 000 euros sur les recettes de la piscine.

La baisse des recettes de la restauration scolaire se trouve partiellement compensée par la baisse des dépenses sur cette activité...

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

La dotation forfaitaire, part de la dotation globale de fonctionnement s'élève à 527 182 euros. Pour mémoire, elle s'élevait en 2013 à 1 327 969 euros et a donc subi une perte de 800 000 euros soit plus de 60 % comme indiqué sous la rubrique « contexte ». Enfin, il faut prévoir une stabilité sur la taxe sur l'électricité et sur les droits d'enregistrements / droits de mutation.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 17.5 millions d'euros.

II : L'investissement :

A : Les dépenses :

Malgré un exercice 2020 malheureusement écourté par la crise du COVID, plusieurs projets sont toutefois inscrits au budget.

C'est tout d'abord, l'extension du restaurant Schuman, rendu nécessaire par l'augmentation des effectifs.

Le projet est estimé à 700 000 euros, avec un coût total de maîtrise d'œuvre d'un montant de 104 000 euros (maîtrise d'œuvre et mission de CSPC...).

Les travaux au restaurant scolaire des Peupliers, se poursuivront cette année avec un budget inscrit de 250 000 euros.

Le projet de réalisation de cheminement doux sera poursuivi avec une inscription de 150 000 euros.

Un « city park » sera réalisé en 2020 pour un coût total de 50 000 euros offrant aux jeunes andrésiens un lieu de loisirs supplémentaire.

Une réfection de l'ensemble des sanitaires de nos salles de sport sera réalisée cette année, partie en régie et partie par entreprise pour un montant de 30 000 euros.

Le programme de vidéo protection sera poursuivi avec un budget de 152 000 euros.

Il en est de même du programme d'éclairage public pour 258 000 euros.

Un budget global de près de 1 200 000 euros est inscrit pour les investissements divers prévus par les services techniques.

L'achat de matériel pour l'ensemble des services s'élève à 213 000 euros.

Enfin, la dette en capital est pour 2020 d'un montant de 911 000 euros.

La somme totale des dépenses d'investissement s'élève à 6 141 000 euros.

Conseil Municipal du 16 juillet 2020

B : Les recettes :

Une part importante des recettes d'investissement en 2020 sera prévue en auto financement. En effet, une affectation de 1 046 000 euros sera directement inscrite en recette d'investissement.

Par ailleurs, un virement de près de 2.9 millions d'euros viendra abonder les recettes de la section. C'est donc un montant total de près de 4 millions d'euros qui vient auto financer les dépenses d'investissement 2020.

D'autres recettes sont également inscrites :

- 300 000 euros de FCTVA.
- 200 000 euros, produit de la cession de l'immeuble 67, rue de Lille.
- 76 000 euros de subvention pour les travaux du restaurant des Peupliers.

Enfin, il est prévu de contracter un emprunt, limité à 400 000 euros, pour équilibrer la section d'investissement.

Le montant total des recettes s'élève à 6 141 000 euros.

Conclusion :

Dans un contexte très exceptionnel et avec un exercice budgétaire très écourté, l'ambition reste toutefois d'actualité.

Tout d'abord, les finances, malgré quelques baisses de recettes restent saines.

Elles permettent de dégager, cette année, un autofinancement important autorisant la réalisation de projets attendus et limitant l'endettement à un montant très raisonnable.

Il convient, à ce propos de souligner le taux d'endettement de notre commune nettement inférieur à celui des communes de même strate

De même, le ratio de désendettement positionne très bien la commune, comparée à celles de même strate, puisqu'il s'établit à 5.2 ans

Cette bonne santé permet d'envisager sereinement la réalisation de quelques beaux projets sur 2020, et permet plus encore, d'engager un programme sur plusieurs années, à la fois d'entretien du patrimoine, mais aussi de réalisations nouvelles pour permettre à la Ville de conserver toute son attractivité.

ADOPTÉE

7 VOTES CONTRE (Groupe Minoritaire)



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE

Conseil Municipal du 16 juillet 2020